

Compte-rendu de la 50^{ème} réunion
du Comité d'Entreprise
du CFAI Alsace
Le 20 décembre 2012 de 08 h 45 à 10 h 30

PRESENTS :

Direction : M. François AECK, Mme Nathalie GROSS.

Membre du CE premier collègue : Marina HOST.

Membres du CE deuxième collègue : David FERNANDEZ, Joël PETERSCHMITT.

Absent excusé: Fabrice SIMONKLEIN

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 16/11/2012

Le compte-rendu de la réunion CE du 16/11/2012 est approuvé par tous les membres du CE.

2) Effectifs salariés du CFAI

Le CFAI compte 106 salariés : soit 27 administratifs, 39 formateurs permanents, 3 techniciens et personnel de service, 1 apprenti et 36 vacataires.

Variations d'effectifs :

Licenciement des agents d'entretien messieurs Gabriel TASLER au 21/11/2012 et Belkacem BENGHADA (centre de Colmar).

Embauches prévisionnelles :

- démarrage en CDD d'une assistante madame Elodie DIDIER le 07/01/13 pour le remplacement en congé maternité de madame Aurélie FEHLMANN au centre de Colmar.
- un agent d'entretien est prévu en temps plein (CDI) sur les sites de Mulhouse et Colmar.

Joël PETERSCHMITT pose la question des problèmes générés par les absences justifiées du personnel non remplacé.

3) Effectifs apprentis du CFAI

Au 31/11/12 : 1253 apprentis.

Moins de 3% de rupture de contrat d'apprentissage.

4) Plan de formation 2013

Transmission par la Direction du plan de formation 2013.

Des délégués ne peuvent se prononcer sur le document qu'ils viennent de recevoir et demandent que ce point soit remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

5) A quelle période les négociations salariales 2013 auront-elles lieu ? Quelle est la position de l'UIMM sur celles-ci ?

Le Directeur indique que les négociations salariales auront lieu au premier trimestre 2013 et que le CFAI ALSACE est l'outil de formation de l'UIMM pour l'apprentissage. A ce titre, il se doit de suivre la politique et les orientations budgétaires définies par celles-ci et appliquer les taux négociés nationalement et localement. La politique salariale est du ressort du Président et du Directeur du CFAI ALSACE.

6) Concernant le droit individuel à la formation : comment un salarié au forfait annuel en heures doit-il faire apparaître ses heures de DIF ?

Des salariés demandent si les heures effectuées en DIF doivent être indiquées dans le document « forfait annuel en heures » (forfait cadres). Nathalie GROSS explique que les heures DIF sont faites en dehors du temps de travail et ne sont donc pas identifiées dans le « forfait annuel en heures ». Joël PETERSCHMITT souhaite également savoir comment les heures DIF effectuées sont rémunérées. Nathalie GROSS précise qu'une allocation net de 50 % du salaire horaire net de référence est versée au salarié par trimestre pour chaque heure DIF effectuée et sur présentation des attestations de présence délivrées par l'organisme de formation.

7) Point sur les outils mis à disposition du CE

Joël PETERSCHMITT remercie la Direction pour la mise à disposition d'un PC d'occasion sous environnement XP et il regrette qu'au bout d'une heure le PC « plante » et que le logiciel Word 2003 installé ne soit plus complètement compatible avec Word 2010 utilisé jusqu'à aujourd'hui. Il explique également que la ligne pour l'accès à internet qu'on lui a installée doit être indépendante et de ce fait qu'elle ne doit pas passer par le serveur du CFAI géré par le service informatique du CFAI Alsace, comme actuellement.

Le Directeur répond que cette ligne d'accès à internet n'est pas contrôlée. Personne ne peut y accéder et il n'y a pas d'administrateur sur le PC.

De même Joël PETERSCHMITT constate que la ligne téléphonique du CE dépend de l'autocommutateur du CFAI et par le fait que le CFAI ALSACE a vue sur les numéros de téléphone du CE. Il pose la question d'une ligne indépendante CE installée par un prestataire extérieur.

Le Directeur rajoute qu'il va se renseigner auprès du « service informatique » sur les problèmes de fonctionnement du PC.

Prochaine réunion CE : le jeudi 24/01/2013 au CFAI de Colmar.

Le Président
François AECK

Le Secrétaire
Joël PETERSCHMITT